MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BROME



AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 147-2011-20-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 147-2011

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, que conformément à *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 5 janvier 2021 le conseil municipal a adopté par résolution le projet de règlement numéro 147-2011-20-2 modifiant le règlement no. 147-2011 intitulé Zonage, afin de modifier les dispositions sur les usages complémentaires de type commercial pour un usage résidentiel. Ce projet de règlement a pour objet de permettre le service de traiteur comme usage accessoire à l'intérieur d'un bâtiment principal ou dans un bâtiment accessoire à l'intérieur de la zone RF-2. Le règlement est susceptible d'approbation référendaire.

En raison de la pandémie de la COVID-19 et conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 le conseil municipal de la municipalité du village de Brome tiendra une consultation publique écrite d'une durée de 15 jours. Le projet de règlement sera disponible sur le site web de la municipalité (www.bromevillage.ca) ou à l'Hôtel de Ville en communiquant avec le soussigné au 450 243-0489.

Toute personne désirant s'exprimer sur le sujet pourra le faire par écrit dans les 15 jours suivant la date de la présente publication d'une des façons suivantes :

Par la poste : 330, chemin Stagecoach, Brome QC JOE 1KO

- Par courriel : <u>admin@bromevillage.ca</u>

- À l'Hôtel de Ville, en utilisant la chute à courrier située à la porte de celle-ci

Fait à Brome, ce 10^e jour du mois de mars 2021

Francis Bergeron Directeur général et secrétaire-trésorier